

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_08

~~~~~

**SEANCE DU 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres votants : 12  
Date de convocation : 12 février 2026

**PRESENTS :** TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine

**ABSENTS EXCUSES :** MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, (pouvoir à DORIGO Rebecca), QUESTROY Claudine

Monsieur DURIN Frédéric a été élu secrétaire.

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET « SERVICE EXTERIEUR POMPES FUNEBRES »</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte financier unique du budget « Service extérieur pompes funèbres » de l'exercice 2025,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 524,94 €,
- Constatant que le besoin de financement 2025 est nul,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

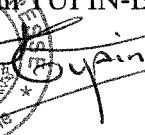
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget « Service extérieur pompes funèbres » comme suit :

↳ Excédent reporté (compte 002) : **5 524,94 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Frédéric DURIN



Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture  
et publication du

Délibération n° DEL2026\_08